ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question au Gouvernement n° 2102

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Claude Birraux.
M. Claude Birraux. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation, bien que je ne veuille pas revenir sur un dossier grave que vous avez a gerer, je dois me faire l'echo des inquietudes des agriculteurs haut-savoyards concernant l'importation de bovins en provenance de Suisse ou la politique d'eradication de l'epizootie d'ESB est loin d'avoir la rigueur de celle appliquee en France. Faut-il en effet rappeler que chez nous, le troupeau entier est abattu lorsqu'un seul cas d'ESB est suspecte ?
Alors que les prefets des departements frontaliers avec la Suisse avaient mis en oeuvre un arrete interdisant toute importation de bovins en provenance de Suisse, celui-ci a ete remis en cause par un avis donne aux importateurs paru au Journal officiel du 1er novembre 1996. Ce recul fait peser de lourdes menaces tant sur la sante humaine que sur l'avenir de la filiere bovine construite au prix de longues annees d'efforts de la part des eleveurs, des veterinaires, sans oublier les produits laitiers derives de grande qualite a travers labels et appellations d'origine controlee.
Monsieur le ministre, quand allez-vous decreter un embargo officiel francais sur toute importation de bovins en provenance de Suisse, lequel s'ajouterait a ceux decides par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et, depuis la semaine derniere, la Hollande ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.
M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur le depute, s'agissant des importations de bovins en provenance de Suisse, la France temoigne d'une rigueur extreme. Tel est d'ailleurs l'objet de l'arrete du 1er novembre que vous avez evoque et qui contient une certification sanitaire tres rigoureuse. Nous avons donc, dans ce domaine, des garanties solides. Vous me suggerez d'aller encore plus loin.
J'ai decide d'envoyer un emissaire en Suisse (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) pour faire le point sur ce sujet et evoquer les dangers que vous avez soulignes.
J'ai egalement decide de recevoir, des vendredi, les responsables professionnels de votre departement. Je vous invite a participer a cette reunion avec les autres parlementaires de Haute-Savoie et de Savoie. Vous me permettrez donc, - vous le comprendrez aisement - de reserver la reponse a la question tres precise que vous avez posee a cette reunion. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Claude Birraux.
M. Claude Birraux. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation, bien que je ne veuille pas revenir sur un dossier grave que vous avez a gerer, je dois me faire l'echo des inquietudes des agriculteurs haut-savoyards concernant l'importation de bovins en provenance de Suisse ou la politique d'eradication de l'epizootie d'ESB est loin d'avoir la rigueur de celle appliquee en France. Faut-il en effet rappeler que chez nous,

le troupeau entier est abattu lorsqu'un seul cas d'ESB est suspecte ?
Alors que les prefets des departements frontaliers avec la Suisse avaient mis en oeuvre un arrete interdisant toute importation de bovins en provenance de Suisse, celui-ci a ete remis en cause par un avis donne aux importateurs paru au Journal officiel du 1er novembre 1996. Ce recul fait peser de lourdes menaces tant sur la sante humaine que sur l'avenir de la filiere bovine construite au prix de longues annees d'efforts de la part des eleveurs, des veterinaires, sans oublier les produits laitiers derives de grande qualite a travers labels et appellations d'origine controlee.
Monsieur le ministre, quand allez-vous decreter un embargo officiel francais sur toute importation de bovins en provenance de Suisse, lequel s'ajouterait a ceux decides par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et, depuis la semaine derniere, la Hollande ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.
M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur le depute, s'agissant des importations de bovins en provenance de Suisse, la France temoigne d'une rigueur extreme. Tel est d'ailleurs l'objet de l'arrete du 1er novembre que vous avez evoque et qui contient une certification sanitaire tres rigoureuse. Nous avons donc, dans ce domaine, des garanties solides. Vous me suggerez d'aller encore plus loin.
J'ai decide d'envoyer un emissaire en Suisse (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste) pour faire le point sur ce sujet et evoquer les dangers que vous avez soulignes.
J'ai egalement decide de recevoir, des vendredi, les responsables professionnels de votre departement. Je vous invite a participer a cette reunion avec les autres parlementaires de Haute-Savoie et de Savoie. Vous me permettrez donc, - vous le comprendrez aisement - de reserver la reponse a la question tres precise que vous avez posee a cette reunion. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : M. Birraux Claude
Circonscription : - UDF
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2102
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8515
Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8515
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996